AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1943
FR0000130809-FS0615

22 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 septembre 2014, la société Lyxor International Asset Management SAS (17, cours Valmy, 92943 Paris-La Défense), agissant pour le compte du FCPE Société Générale Actionnariat (Fonds E), a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la SOCIETE GENERALE et détenir 47 859 479 actions SOCIETE GENERALE représentant 87 746 232 droits de vote, soit 5,94% du capital et 9,99% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 805 194 869 actions représentant 877 866 542 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.